

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé Publique
13071

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / MME BRIGITTE DEVÉSA**

OBJET : Convention relative au partenariat en matière de suivi pédopsychiatrique avec le centre hospitalier Edouard Toulouse.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à la protection maternelle et infantile, l'enfance, la santé et la famille, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département a la charge, au titre de ses missions de protection maternelle et infantile, d'assurer des actions de prévention en direction des enfants et de leur famille en lien avec les services hospitaliers, les inter secteurs de pédopsychiatrie et la médecine libérale.

L'objectif est de renforcer la prévention des troubles du développement psychoaffectif et relationnel des enfants en améliorant dès la grossesse la sécurité émotionnelle des parents.

Plusieurs axes de collaboration ont été retenus dans les domaines de la périnatalité, de la petite enfance et du soutien à la parentalité avec par exemple la mise en place de consultations conjointes de prévention maternelle et infantile ou l'organisation de lieux d'accueil enfants-parents.

La convention de partenariat signée dans ce cadre entre le Département et le centre hospitalier Edouard Toulouse arrivant à son terme le 21 novembre 2020, il apparaît nécessaire de la prolonger et d'en signer une nouvelle, jointe en annexe au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL